

# Compte rendu CGT du CHSCT Ministeriel du 23 janvier 2020

Mandatés CGT : Fabrice Brucker, Isabelle Lepla

## présidée par Émilie Piette, SG du ministère

## Déclaration préalable de la CGT

La CGT souhaite à chacune et chacun d'entre vous, à tous les agents, une bonne année 2020 , une bonne santé avant tout, évidemment.

Une bonne santé, comme le définit l'OMS, ce n'est pas uniquement l'absence de maladie mais c'est un bien être global physique et psychologique.

Nous vous souhaitons la réussite de vos projets personnels.

Pour la réussite des projets professionnels, chacun comprendra que nous ne pouvons la souhaiter aux responsables du ministère sans un examen préalable des dits projets et des conséquences sur les agents, leur vie professionnelle et leurs conditions de travail.

Ce CHSCT M se tient après une longue période sans, due aux grèves dans les transports en décembre, mais aussi aux boycotts successifs de l'ensemble des OS.

Nous jugerons aujourd'hui sur pièce de la réalité des intentions affirmées de la prise en compte des revendications des OS sur le fonctionnement de l'instance et le respect de l'exercice de leurs mandats.

Les travailleurs du pays sont très largement mobilisés pour le retrait du projet de loi de retraite à points depuis près de 2 mois ! Les dernières enquêtes montrent qu'une très large majorités des Français interrogés demandent au gouvernement de retirer ce projet de loi. C'est qu'ils ont compris l'injustice du projet et de ses conséquences .

Personne ne comprend et n'accepte cette injonction à travailler plus longtemps, tout en voyant le montant de sa retraite baisser. Le fait que le gouvernement soit dans l'incapacité de rendre public un simulateur démontre cette réalité. Les agents publics verraient le calcul de leur pension calculé non plus sur les 6 derniers mois , donc les salaires les plus élevés, mais sur l'ensemble de leur carrière.

La fin du service actif est un scandale de plus pour les agents souffrant de conditions de travail pénibles, pour qui le départ ne serait possible qu'à partir de 62 ans , contre 57 aujourd'hui. Ce n'est pas la transposition du C2P dans la FP qui va prendre en compte la pénibilité. C'est même tout le contraire tant ce dispositif est une machine inapplicable ( le ministère est incapable d'assurer la traçabilité des critères de pénibilité bien que ce soit obligatoire depuis des années ), et injuste : les critères sont très limités et les seuils quasi inatteignables .

Ce projet de loi doit être retiré afin de permettre l'ouverture de négociations sur l'amélioration du système actuel.

Le projet sur l'avenir des Dirs appelés « RRN 20 30 » a été élaboré et est présenté dans les services sans respect des instances qui doivent être consultés .

Malgré l'engagement ,notamment du DGITM lors du chsct m de juin,aucune information n'a été communiquée aux OS!

Ce travail dans le dos des agents représente pourtant une remise à plat des niveaux de services, des organisations de travail et des modalités de rémunération !

Les infos qui nous parviennent montre un véritable nouveau cadrage national , où tout est adapté à l'exigence politique de la baisse du nombre de fonctionnaires.

Ces projets mettent en danger la sécurité des agents et des usagers et représentent déjà un facteur extrêmement important de RPS dans les Dirs.

C'est un droit d'alerte que la CGT vous adresse sur les conséquences de ces baisses d'effectifs , sur le climat social délétère actuel et les RPS auxquels les agents sont exposés .

Revenez sur ces baisses d'effectifs, laissez les agents travailler au service des usagers, donnez leurs les moyens de bien le faire !

### Réponse de la SG :

Sur le projet de loi sur les retraites, le MTES confirme qu'il participe au débat avec le ministère des comptes publics, et qu'il a une vigilance sur un dispositif équivalent au service actif. Sur le maintien des missions avec baisse d'effectif suite au schéma d'emploi subit, la SG répond qu'il faut donc reformer en précisant que le ministère reste attentif au sujet humain!

<u>La CGT répond</u> sur ce point que la décision politique de la baisse des effectifs met en danger les agents et les usagers par le lien mission/moyen avec des moyens en baisse .

La CGT dénonce le leurre que représente la transposition du C2P dans la Fonction Publique .

Ce dispositif ne permettra pas les départs anticipés que le service actif permet .

Nous demandons le maintien du service actif , donc le retrait du projet de retraite « à points » .

Point 1 – Approbation du procès-verbal des séances du CHSCT-M des 14 et 25 octobre 2019 La CGT estime absurde et provocateur de proposer un compte rendu d'une instance qui ne s'est pas tenu. Les OS demandent que l'avis ne soit pas demandé, la SG refuse. Vote contre à l'unanimité

### Point 2 – Tableaux de suivi des accidents graves, mortels et des suicides

L'accident récent à la DIR CE lors duquel un agent a été grièvement blessé réinterroge sur les préconisations prises pour l'accident il y a quelques année à la DIR O sur les circonstances survenues dans le cadre d'un chantier mobile .

Cette modalité impose de fait la présence d'un agent dans les véhicules sur ce type de chantier. Les représentants CGT seront très attentifs aux préconisations prises par le DIR CE suite à cet accident.

Sur la succession d'accidents à la DIR IF fin 2019, la CGT alerte le ministère sur un dialogue social très dégradé dans ce service alors que les accidents , les agressions sont de plus en plus nombreux. La direction a pourtant refusé qu'une enquête accident soit réalisé par le CHSCT local sur un des accidents !

Au sujet des suicides, les représentants CGT expriment leur satisfaction sur la communication exhaustive des faits , ce qui permet d'avoir une visibilité de la réalité . La CGT rappelle que le document de référence reste le guide de 2009, qu'une enqûete de compréhension et de prévention du CHSCT ne recherche pas les imputabilités et les responsabilités.

les commissions d'enquêtes du CHSCT servent à faire de la prévention.

On observe que les délais de réalisations des enquêtes sont trop long ... (rappel du délai raisonnable de 2 mois dans le guide de 2009)

Situation à VNF : la CGT s'étonne que les camarades de VNF n'aient eu aucune information des suicides au CHSCT Central !

<u>Point 3 – Retour sur les ateliers de la sécurité 2018 et bilan 2018 de l'observatoire de l'accidentalité des personnels d'exploitation des DIR sur zone d'intervention</u>

Dans le cadre de la mise en place de la CEA, la DIR Est essaie d'accompagner les agents mais avec trop peu de moyens. Les représentants du personnel demandent où en sont les arrêtés de restructuration et les mesures d'accompagnement. Le DRH répond que l'ensemble des éléments activés en 2004 (dont DSLD!) seront reconduit pour ce transfert.

Sur les 6 axes : connaissance du risque, doctrine technique, le management interne, la communication externe et sensibilisation des usagers, l'ménagement du réseau pour en rendre l'exploitation plus sure, l'innovation technique, la DIT nous présente l'état d'avancement des réflexions.

La CGT dénonce le fait que les réductions d'effectifs et des moyens entrainent une mise en danger des usagers et des agents. Elle cite comme exemple la mutualisation des patrouilles accident sur le district de Lille en supprimant une équipe sur les deux les week-end. Les préconisations en matière de sécurité ne pourront plus être respectées (par exemple, l'utilisation

limitée dans le temps des FLU). Et ceci, dans une situation de stress permanent lors des interventions sur accident.

Enfin, pour la CGT, des éléments sont positifs dans l'appropriation du sujet par le ministère et la DIT, qui sont à mettre au crédit du CHSCTM qui n'a eu cesse d'alerter sur ce sujet.

#### Point 4 – Point sur l'avenir des DIRs

Le projet RRN 20 30 revient sur la création d'un *opérateur*. La phase aujourd'hui de structuration du projet qui associe les parties prenantes : DIT, DIR, DREAL, SG du MTES, Cerema, est de mettre en place le dialogue social formel et informel (1er semestre 2020) sur l'avancement.

Le directeur adjoint de la DIT ne répond pas à nos questions :

- combien de KM du réseau routier national sont concernés par des projets de transferts ?
- quelle serait le statut de cette opérateur ?
- quelles seraient les missions abandonnées ? Conservées ?
- quelles organisations du travail .
- quels régimes indemnitaires .

. . .

La DIT organise des séminaires des cadres dans les Dirs durant lesquels « le projet RRN 20-30 » est présenté comme le nouveau cadrage du futur opérateur qui remplacera les Dirs . La CGT demande :

- ou la confirmation qu'il s'agit du projet ministériel, et alors il faut le dire
- ou l'affirmation qu'il ne s'agit ( comme prétendu ici ) que de réflexions . alors il faut communiquer aux agents des Dirs que ce n'est pas l'avenir qui est déjà écrit en matière de transfert , de statut , d'organisation , de rémunérations , ...

Ce attitude double est très anxiogène pour les agents ; la situation doit être clarifiée ! La CGT revendique la poursuite de la gestion du réseau routier national non concédé par un service d'État , au périmètre garanti .

Pour assurer le service public en toute sécurité pour les agents et les usagers il y urgence à recruter massivement, et immédiatement arrêter les suppressions de postes envisagées.

Vos représentants CGT au CHSCT M